

# Processus de labellisation LYCEE DES METIERS par le candidat

## Acte de candidature sur démarches simplifiées

Dossier en 3 parties, à compléter en ligne :

[Campagne 2025](#)

[Campagne 2026](#)

1. Engagement de l'établissement
2. Démarche qualité de l'établissement
3. Pièces justificatives à fournir par critère

## Journée d'audit

- Visite de l'établissement ;
- Présentation orale de la démarche qualité mise en œuvre dans l'établissement et des critères (15mn par critère) par les participants choisis ;
- échanges avec les auditeurs.

## Suivi

- Dépôt annuel sur Démarches simplifiées de deux fiches de suivi complétées ;
- Participation de l'établissement à un séminaire de suivi du label à mi terme (3 ans).

## Préparation de l'audit

- Accompagnement (Drafpic, référent Qualéduc, IPE, inspecteur référent) à la demande ;
- Proposition de dates d'audit ;
- Travail de l'équipe de pilotage de l'établissement à la préparation de l'audit ;
- Transmission à la Drafpic du plan d'audit.

## Labellisation

- Rédaction par les auditeurs du rapport d'audit ;
- Réunion des membres du GRALM (groupe de région académique lycée des métiers) et présentation des rapports d'audit ;
- Présentation au CAEN ;
- Notification rectorale ;
- Publication au Bulletin officiel.

## Renouvellement

- Tous les 5 ans, l'établissement peut renouveler sa candidature au label ;
- Le processus est identique à la labellisation initiale.

### CONTACTS DRAFPIC

Emmanuelle LACAN - région académique Paca  
emmanuelle.lacan@region-academique-paca.fr

Audrey DEREGEL - académie de Nice  
audrey.deregel@region-academique-paca.fr

**Informations complémentaires sur la rubrique "lycée des métiers"  
du site région académique Provence Alpes Côte d'Azur :**

<https://www.ac-aix-marseille.fr/lycee-des-metiers>

<https://www.ac-nice.fr/lycee-des-metiers>